

La situation des droits de l'homme est "bonne" au Burundi, selon la CNIDH

rib News, 24/09/2019 Source Xinhua Burundi : la CNIDH qualifie la situation des droits de l'homme du pays de "bonne" à l'approche des prochaines élections. La situation des droits de l'homme est "bonne" au Burundi à l'approche des élections de 2020, a déclaré, lundi à Bujumbura, Sixte Vigny Nimuraba, président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) du Burundi.

M. Nimuraba s'exprimait au cours d'une interview accordée à Xinhua en marge d'un atelier de formation "initiale" des membres de la CNIDH. "Pour preuve, actuellement toutes les activités au Burundi notamment scolaires et judiciaires à tous les niveaux de la hiérarchie se déroulent paisiblement et en toute quiétude ; ce qui constitue un environnement politique favorable dans le pays pour les prochaines élections", a indiqué le président de la CNIDH. M. Nimuraba a tenu ces propos en réponse au dernier rapport de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi publié le 4 septembre. Selon lequel un "calme fondé sur la terreur" prévaut dans le pays à l'approche des prochaines élections. Le président de la CNIDH a démenti les affirmations contenues dans le rapport de l'ONU "faisant état de l'existence de viols systématiques" opérés sur le territoire burundais. "Toutefois, pour ce qui concerne la CNIDH, nous disons que les facteurs en rapport avec la situation sont bons et pourraient influencer positivement sur la tenue des élections apaisées", a-t-il souligné. Pour preuve, a-t-il expliqué, il prévaut actuellement sur le terrain politique burundais de "bonnes initiatives en train d'être prises" par des forces politiques de toute obédience (mouvance gouvernementale et opposition) pour que les prochaines élections burundaises soient meilleures par rapport à celles organisées au cours des années antérieures. Pour appuyer ses dires, M. Nimuraba a évoqué l'intensification des réunions mensuelles pour le renforcement de la sécurité tenues dans les provinces burundaises sous la supervision des autorités territoriales au plus haut niveau, en l'occurrence les gouverneurs de province. La CNIDH apporte sa pierre à l'édifice "en veillant à ce que justice soit faite au Burundi en faveur de chaque victime des violations des droits de l'homme sur base des responsabilités individuelles d'abord établies pour éviter de tomber dans le piège de la dé marche globalisante", a-t-il poursuivi. A ce sujet, M. Nimuraba a encouragé l'appareil judiciaire burundais dans ses actions menées actuellement à travers le pays dans le sens de "punir toutes les violences commises quels que soient les auteurs".